



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 25 novembre 2025

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Courriel du Service des Sports de la Mairie de CORBEIL ESSONNES

Fermeture du stade Robinson jusqu'au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLEMORISSON

Fermeture des stades des Erables et des Gardes Messiers le samedi 29 novembre et le dimanche 30 novembre 2025.



Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS SAINT YON

Fermeture du stade Albert Batteux du 29 novembre au 30 novembre 2025 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de BREUILLET

Fermeture des terrains de la Plaine des Sports du vendredi 12 décembre 2025 à partir de 20h00 jusqu'au dimanche 14 décembre 2025 20h00.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du vendredi 21 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.

COUPES

**TIRAGE le 25 novembre 2025 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier**

CD Présent : M. FORNARELLI

Clubs Présents : JEUNESSE ETAMPOISE, PORT BRETIGNY.

A jouer le 21 décembre 2025

- **SENIORS DISTRICT (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **CDM (cadrage avant 1/8^{èmes})**
- **U16 à jouer le 7 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**
- **U14 à jouer le 13 décembre 2025 (cadrage avant 1/16^{èmes})**

Rappel :

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne Seniors les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe du District Seniors les clubs n'ayant engagé qu'une équipe en championnat et encore qualifiés en coupe de l'Essonne.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U16 et U14 les clubs qualifiés en Coupe de Paris.

Sont exemptés du tirage de la Coupe de l'Essonne U18 les clubs qualifiés en Coupe Gambardella et Coupe de Paris.

CALENDRIERS

U18

Courriel d'ATHIS-MONS USO en date du 24 novembre 2025 nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D3/C. Amende réglementaire pour forfait général.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT

U16 D4/A

14h00

Accord de la Commission.

U18

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

EVRY FC

U18 D3/C

stade Desroys du Roure 1 (terrain synthétique)

Accord de la Commission.

+45 ans

OLLAINVILLE AS

+45 ans * Poule C

11h30

Refus de la Commission.

(Art. 5.2 du règlement du championnat vétérans).

Le club doit demander l'accord aux clubs adverses pour chaque rencontre.

+55 ans

PALaiseau US

+55 ans * Poule A

complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique)
du 30 novembre au 29 mars 2026

Accord de la Commission.

+55 ans * Poule B

complexe sportif du Moulon N°1 à GIF SUR YVETTE (terrain synthétique)
du 30 novembre au 29 mars 2026

Accord de la Commission.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 8 NOVEMBRE 2025

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 54928198 * ATHIS-MONS USO 2 / BONDOUFLE AMC

Reprise du dossier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.



Seniors F à 8

Match n° 54927984 * STE GENEVIEVE FC 1 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUE DU 15 NOVEMBRE 2025

Seniors F à 8

Match n° 54927995 * STE GENEVIEVE FC 1 / DOURDAN SPORTS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

FMI NON PARVENUES DU 22 NOVEMBRE 2025

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54927965 * DOURDAN SPORTS 1 / SACLAS MEREVILLE US 1 * Seniors F à 8

Match n° 54928211 * BRETIGNY FCS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * U15 F à 8 * Poule B

U18 F à 8

Match n° 54928092 * VIRY CHATILLON ES 1 / TROIS VALLEES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

Seniors F à 11 * D1

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

PALaiseau US 1 / ST MICHEL FC 91 1 du 29 novembre 2025

Demande de PALaiseau US.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (terrain synthétique en travaux) pour jouer à 17h00 au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe), sous réserve de l'éclairage.

Seniors F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

VIGNEUX FCO 1 / TROIS VALLEES FC 2 du 29 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade de la Concorde N°2 à VIGNEUX (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.



Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

BALLANCOURT FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 29 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 17h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54927961 du 22 novembre 2025

ETAMPES FC 2 / AIGLE FERTOISE 1

Demande d'ETAMPES FC de changement de date et d'horaire via Footclubs le 18 novembre 2025 à 17h25 pour jouer le 27 novembre 2025 à 20h30.

Refus d'AIGLE FERTOISE.

Au vu du motif invoqué (rencontre Coupe de Paris U15 F), la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.

U15 F à 8

Match n° 54928184 du 22 novembre 2025

ATHIS-MONS USO 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * Poule A

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 54928227 du 8 novembre 2025

STE GENEVIEVE FC 2 / PALAISEAU US 1 * Poule B

Reprise du dossier.

Courriel de STE GENEVIEVE FC.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.

Match n° 54928212 du 22 novembre 2025

ETAMPES FC 2 / VIGNEUX FCO 1 * Poule B

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 18 novembre 2025 à 17h21 pour jouer à 15h00.

Accord de VIGNEUX FCO

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour demande tardive.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 16 NOVEMBRE 2025

District

Match n° 55102244 * GIF SFOC 1 / PAYS LIMOURS ENT 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 20 novembre 2025 à 23h11.

Amende réglementaire à GIF SFOC pour transmission tardive.

Match n° 55101854 du 16 novembre 2025

BONDOUFLE AMC 1 / MASSY 91 FC 1 * Essonne

Reprise du dossier.

Courriel de MASSY 91 FC.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

BONDOUFLE AMC 1 : 0 but

MASSY 91 FC 1 : 1 but

L'équipe de MASSY 91 FC 1 est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53711645 * VIRY CHATILLON ES 2 / BONDOUFLE AMC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

SO VERTOIS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D5/A

ST VRAIN FC 2 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B

Match remis du 26 octobre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

VILLABE ETS 2 / BALLANCOURT-ITTEVILLE AS 1 * D5/A

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1 du 30 novembre 2025

Demande de VAL YERRES CROSNE.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de terrain) pour jouer à 14h30 au stade Pierre Mollet N°1 à YERRES (terrain synthétique).



GRIGNY FOOTBALL 91 2 / VILLABE ETS 1 * D2/A du 30 novembre 2025

Demande de GRIGNY FOOTBALL 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de terrain) pour jouer à 15h00 au stade Jean Miaud N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs

BOISSY FC 91 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/A du 7 décembre 2025

Demande de BOISSY FC 91.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème d'éclairage) pour jouer à 14h30.

Match n° 53673329 du 23 novembre 2025

PALAISEAU US 2 / BREUILLET FC 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire via Footclubs, le 18 novembre 2025 à 22h38 pour jouer à 14h00.

Accord de BREUILLET FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Match n° 53711510 du 23 novembre 2025

VILLABE ETS 1 / PARAY FC 2 * D2/A

Courriel de PARAY.

Courriel de VILLABE ETS.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

VILLABE ETS 1 : 2 buts

PARAY FC 2 : 5 buts

Match n° 53711647 du 23 novembre 2025

DRAVEIL FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/B

Lecture FMI.

Rapport des deux arbitres. Remerciements.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le samedi 22 novembre 2025.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2025 à 14h00.

Match n° 53711842 du 7 décembre 2025

MONTGERON ES 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/A

Demande de MONTGERON ES d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de ST GERMAIN SAINTRY.

Sans un arrêté Municipal, la Commission maintient la rencontre à 15h00 à MONTGERON.



Match n° 53712320 du 14 décembre 2025

BREUILLET FC 2 / STE GENEVIEVE FC 4 * D3/B

Arrêté de fermeture de la Mairie de BREUILLET.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53712535 du 23 novembre 2025

DRAVEIL FC 3 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le samedi 22 novembre 2025.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

Arbitre absent.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

TI FMI du 23 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLATEAU SACLAY ES 5 / BOISSY FC 91 5 * D2

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 5 / PAYS LIMOURS ENT 5 * D1 du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53716794 du 30 novembre 2025

BOISSY FC 91 5 / ST MICHEL FC 5 * D2

Arrêté de fermeture de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 15 NOVEMBRE 2025

D3/A

Match n° 53723344 * BONDOUFLE AMC 1 / MASSY 91 FC 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

D3/B

Match n° 53723448 * LISSOIS FC 1 / ULIS CO 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.



D4/B

Match n° 54604030 * EVRY COURCOURONNES 2 / BONDOUFLE AMC 2 * D4/B

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 23 novembre 2025 à 9h16.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 22 NOVEMBRE 2025

D4/D

Match n° 54604777 * VIRY CHATILLON ES 3 / VILLEMORISSON FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

TI 72h du 22 novembre 2025 à jouer le 13 décembre 2025

SACLAS MEREVILLE US 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D4/D

TI 72h du 22 novembre 2025 à jouer le 20 décembre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/A

Demande de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / EVRY COURCOURONNES 2 * D4/B du 29 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MENNECY CS 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A du 29 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

RIS ORANGIS US 4 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/A du 14 mars 2026 avancé au 7 mars 2026 à 15h00

Accord de la Commission.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MASSY ACADEMY 1 / ULIS CO 1 * D1 du 29 novembre 2025

Demande de MASSY ACADEMY.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe Paris Entreprise) pour jouer à 13h00.

MASSY 91 FC 3 / ATHIS-MONS USO 1* D3/A du 29 novembre 2025

Demande de MASSY 91 FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U15 F à 15h30) pour jouer à 14h00.



Match n° 53723336 du 10 octobre 2025

IGNY AFC 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/A

Reprise du dossier.

Pas de réponse d'IGNY AFC et de l'arbitre.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

IGNY AFC 1 : 0 but

MASSY 91 FC 3 : 4 buts

Match n° 53723443 du 8 novembre 2025

RIS ORANGIS US 3 / LISSOIS FC 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Réception et lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de LISSOIS FC 1.

Amende réglementaire à LISSOIS FC.

Frais d'arbitrage à la charge de LISSOIS FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 54604399 du 29 novembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / STE GENEVIEVE FC 3 * D4/C

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer au parc des sports Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique) à STE GENEVIEVE DES BOIS.

Le match retour (n° 54604459) se jouera à AIGLE FERTOISE le 28 mars 2026.

Match n° 53723209 du 29 novembre 2025

VIGNEUX FCO 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2/B

Demande de MORANGIS CHILLY FC de changement d'horaire via Footclubs à 15h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h30.

Match n° 54604760 du 29 novembre 2025

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 4 * D4/D

Arrêté Municipal de fermeture du stade de BOISSY.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U15

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / SUD ESSONNE 1 * D2 du 29 novembre 2025

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (foot animation et problème de vestiaires) pour jouer à 15h30.

Match n° 53722595 du 8 novembre 2025

MENNECY CS 1 / BRUNOY FC 2 * D2

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de MENNECY CS.



Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande le résultat de la rencontre aux deux clubs pour sa réunion du 2 décembre 2025.

Match n° 53720280 du 29 novembre 2025

PALaiseau US 1 / ULIS CO 1 * D1

Arrêté Municipal de fermeture du terrain synthétique.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 55224610 du 7 décembre 2025

COUDRAYSIEN FC 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

En raison d'un match en U16 D4 pour COUDRAYSIEN FC, la rencontre est reportée au 21 décembre 2025.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 2 NOVEMBRE 2025

D3/B

Match n° 53720037 * STE GENEVIEVE FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 23 novembre 2025 à 11h11.

Amende réglementaire à STE GENEVIEVE FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 9 NOVEMBRE 2025

D4/B

Match n° 54582748 * BENFICA YERRES 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 16 NOVEMBRE 2025

D1

Match n° 53719197 * ULIS CO 1 / TREMLIN FOOT 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 22 novembre 2025 à 14h03.

Amende réglementaire aux ULIS CO pour transmission tardive.

D2/B

Match n° 53719771 * ETAMPES FC 1 / MASSY 91 FC 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 20 novembre 2025 à 22h15.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour transmission tardive.



FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719424 * VIRY CHATILLON ES 1 / FLEURY 91 FC 3

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

D4/B

Match n° 54582717 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / RIS ORANGIS US 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D4/C

Match n° 54583491 * ULIS CO 2 / MAROLLES US FC 1

Courriel des ULIS CO.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / BIEVRES AC 1 * D4/C

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 2 * D4/C

TI FMI du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

PALAISEAU US 2 / ETAMPES FC 1 * D2/B

VERRIERES LE BUISSON 1 / MNVDB FC 2 * D4/A

BENFICA YERRES 1 / BALLAINVILLIERS 1 * D4/B

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / GIF SFOC 1 * D3/B du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

STE GENEVIEVE FC 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 2 / PLESSIS PATE ES 1 * D4/C du 30 novembre 2025



Demande de MORSANG SUR ORGE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (organisation des rencontres) pour jouer à 13h30.

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / COURCOURONNES FC 1 * D4/A du 30 novembre 2025

Demande de TROIS VALLEES FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (horaire particulier) pour jouer à 14h00.

Match n° 53719203 du 23 novembre 2025

PALAISEAU US 1 / EVRY FC 2 * D1

Reprise du dossier.

Demande d'EVRY FC d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Accord des deux clubs.

La rencontre s'est jouée au stade Jean-Louis Moulin N°1 à EVRY (terrain synthétique).

Le match retour (n° 53719243) se déroulera à PALAISEAU le 15 février 2026.

Match n° 53719777 du 23 novembre 2025

DRAVEIL FC 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B

Lecture de la FMI.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le samedi 22 novembre 2025.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 7 décembre 2025.

Match n° 53719909 du 23 novembre 2025

EVRY COURCOURONNES 1 / VIGNEUX FCO 2 * D3/A

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Lecture FMI (photos de la tablette).

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIGNEUX FCO 2.

Amende réglementaire à VIGNEUX FCO.

Frais d'arbitrage à la charge de VIGNEUX FCO (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53720044 du 23 novembre 2025

DRAVEIL FC 2 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D3/B

Lecture de la FMI.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de DRAVEIL reçu le samedi 22 novembre 2025.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

Arbitre absent.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2025.

Match n° 53719431 du 30 novembre 2025

VAL YERRES CROSNE 2 / ST MICHEL FC 91 1 * D2/A

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h00.

Refus de ST MICHEL FC 91.

La Commission maintient la rencontre à 14h30.



Match n° 53719782 du 30 novembre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE d'inversion de la rencontre et de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 12h au stade du Moulin 1 (terrain synthétique) à NOZAY.

Le match retour (n° 53719822) se déroulera à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE le 15 mars 2026.

Match n° 54582725 du 30 novembre 2025

VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VERT LE GRAND.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54583493 du 30 novembre 2025

BIEVRES AC 1 / TROIS VALLEES FC 2 * D4/C

Demande de BIEVRES AC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h30.

Match n° 54584091 du 14 décembre 2025

BREUILLET FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D

Arrêté de fermeture de la Mairie de BREUILLET.

La Commission reporte la rencontre au 21 décembre 2025 à 13h00.

COUPE ESSONNE U18

FMI NON PARVENUES DU 9 NOVEMBRE 2025

Match n° 55102405 * VIGNEUX FCO 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour non-connaissance des identifiants.

Match n° 55102412 * VERRIERES LE BUISSON 1 / VAL YERRES CROSNE 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Amende réglementaire à VAL YERRES CROSNE pour non-connaissance des identifiants.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 16 NOVEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53718931 * VIRY CHATILLON ES 1 / MENNECY CS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.



FMI NON PARVENUES DU 23 NOVEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53718801 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 décembre 2025.

D3/A

Match n° 54576363 * BENFICA YERRES 1 / COURCOURONNES FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI FMI du 23 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

DOURDAN SPORTS 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D1

VERRIERES LE BUISSON 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/A.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 * D2/B du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Donjons 1 (terrain en herbe).

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

GIF SFOC 1 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D3/C du 7 décembre 2025 (remis) au 11 janvier 2026

Accord de la Commission.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

MORSANG SUR ORGE FC 1 / MONTGERON ES 1 * D2/B du 30 novembre 2025

Demande de MORSANG SUR ORGE FC.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (2 matchs à la même heure) pour jouer à 11h45.

Match n° 54577016 du 23 novembre 2025

GIF SFOC 1 / GRIGNY FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de GRIGNY FC 1.

Amende réglementaire à GRIGNY FC.

Frais d'arbitrage à la charge de GRIGNY FC (art. 17.1 du RSG du DEF).



Match n° 54577018 du 23 novembre 2025

ATHIS-MONS USO 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE 1 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO 1.
Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO.

Match n° 54577019 du 23 novembre 2025

TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D3/C

Lecture FMI.

Courriel d'OLLAINVILLE AS.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de MILLY GATINAIS FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC.

Frais d'arbitrage à la charge de MILLY GATINAIS FC (art. 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de MILLY GATINAIS FC 1 est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Match n° 53718804 du 30 novembre 2025

MNVDB FC 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D2/A

Demande de MNVDB FC de changement d'horaire via Footclubs.

Accord des deux clubs pour jouer à 12h00.

Refus de la Commission (déjà un match U16 D2 à 12h00).

La Commission programme cette rencontre à 14h00.

COUPE ESSONNE VETERANS

Match n° 55102481 du 9 novembre 2025

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 13 novembre 2025 ayant dit match perdu à l'équipe de VILLIERS SUR ORGE FC.

L'équipe de ST GERMAIN LES ARPAJON est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

PLESSIS PATE ES 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D3/A

AIGLE FERTOISE 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

SO VERTOIS 1 / BONDOUFLE AMC 2 * D3/C

SACLAS MEREVILLE US 3 / PECQUEUSE AS 1 * D4/B

TI FMI du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

MASSY 91 FC 1 / BREUILLET FC 1 * D1

SAVIGNY FOOT CO 1 / VIGNEUX FCO 1 * D1

LINAS MONTLHERY ESA 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 * D1

PORT. ULIS 1 / DRAVEIL FC 1 * D2/A

PAYS LIMOURS ENT 1 / BALLAINVILLIERS AS 1 * D2/A

VERRIERES LE BUISSON 1 / TROIS VALLEES FC 1 * D2/A



VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A
BENFICA YERRES 1 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D2/B
OLLAINVILLE AS 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 * D2/B
ORSAY BURES FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D2/B
WISSOUS FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 2 * D3/A
PALAISEAU US 1 / BALLANCOURT FC 1 * D3/A
SERMAISE FC 1 / COURCOURONNES FC 1 * D3/A
AOP CORBEIL 1 / SAVIGNY FOOT CO 2 * D3/A
DOURDAN SPORTS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B
BENFICA YERRES 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D3/C
VILLIERS SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/C
CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 / SACLAS MEREVILLE US 2 * D4/A
COUDRAYSIEN FC 2 / TOURNELLES CONCY 1 * D4/A
LONGJUMEAU FC 1 / BOISSY FC 91 1 * D4/B

Match n° 53717749 du 30 novembre 2025

AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B

Demande d'AIGLE FERTOISE d'inversion de la rencontre via Footclubs.

Refus de FONTENAY VICOMTE FR.

La Commission maintient la rencontre le 30 novembre 2025 à LA FERTE ALAIS.

Match n° 53717838 du 30 novembre 2025

BONDOUFLE AMC 2 / ANTILLAIS VIGNEUX 1 * D3/C

Demande de BONDOUFLE AMC de changement de date via Footclubs pour jouer le 22 février 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

La Commission maintient la rencontre le 30 novembre 2025 à 9h30.

Match n° 53716794 du 30 novembre 2025

BOISSY FC 91 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/B

Arrêté de fermeture de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54410322 du 14 décembre 2025

BREUILLET FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D

Arrêté de fermeture de la Mairie de BREUILLET.

La Commission avance la rencontre au 7 décembre 2025.



+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 23 NOVEMBRE 2025

Poule F

Match n° 54572652 * BERGERIES AS 4 / SERMAISE FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 décembre 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

SOISY SUR SEINE AS 4 / LINAS MONTLHERY ESA 4 * Poule D

ITTEVILLE AS 4/ TOURNELLES CONCY 4 * Poule E

TI FMI du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

MORANGIS CHILLY FC 4 / MONTGERON ES 4 * Poule A

MNVDB FC 4 / EVRY FC 4 * Poule A

SUD ESSONNE 4 / ETAMPES FC 4 * Poule A

ATHIS-MONS USO 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

CHAMPCUEIL FC 4 / PAYS LIMOURS ENT 4 * Poule C

BREUILLET FC 4 / ULIS CO 4 * Poule C

VAL YERRES CROSNE 4 / JANVILLE LARDY ASL 4 * Poule D

COUDRAYSIEN FC 4 / AOP CORBEIL 4 * Poule D

MASSY 91 FC 5 / SO VERTOIS 4 * Poule E

MOLIERES-PECQUEUSE 4 / PORT. SAINT MICHEL 4 * Poule E

ST GERMAIN LES ARPAJON 4 / CHAMPCUEIL FC 4 * Poule F

ST CHERON ES 4 / SOISY SUR SEINE AS 5 * Poule F

Match remis du 21 décembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

VAL YERRES CROSNE 4 / MORSANG SUR ORGE FC 4 * Poule D

Demande de changement de terrain via Footclubs

SOISY SUR SEINE AS 5 / BERGERIES AS 4 * Poule F du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Match n° 54572190 du 16 novembre 2025

PARAY FC 4 / ITTEVILLE AS 4 * Poule E

Reprise du dossier.

Courriel de PARAY FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au club d'ITTEVILLE AS un rapport sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 2 décembre 2025.



Match n° 54571068 du 30 novembre 2025

VILLABE ETS 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule B

Arrêté Municipal de fermeture du stade du Bras de Fer (terrain en herbe) à VILLABE.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54571072 du 30 novembre 2025

OLLAINVILLE AS 4 / RIS ORANGIS US 4 * Poule B

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30 en raison d'une rencontre vétérans à 9h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54572204 du 30 novembre 2025

MASSY 91 FC 5 / VILLEMORISSON FC 5 * Poule E

Courriel de VILLEMORISSON FC demandant à jouer la rencontre à l'heure habituelle (9h30).

Refus de la Commission.

Cf. PV du 9 septembre 2025.

La Commission maintient la rencontre à 11h00.

+55 ANS

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

SO VERTOIS 6 / MORSANG SUR ORGE FC 6 * Poule C

TI 72h du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

ST VRAIN FC 6 / OLLAINVILLE AS 6 * Poule B

TI Feuille de Match Papier du 16 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

MORSANG SUR ORGE FC 6 / JUVISY ACADEMIE 7 * Poule C

TI Feuille de Match Papier du 23 novembre 2025 à jouer à une date ultérieure

MORANGIS CHILLY FC 7 / AIR FRANCE PARIS 6 * Poule C

TI Feuille de Match Papier du 23 novembre 2025 à jouer le 21 décembre 2025

ATHIS-MONS USO 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 * Poule A

MORANGIS CHILLY FC 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A

PAYS LIMOURS ENT 6 / VILLABE ETS 6 * Poule A

VILLEBON SPF 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

VAL YERRES CROSNE 6 / PALAISEAU US 7 * Poule B

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VILLEMORISSON FC 6 / SO VERTOIS 6 * Poule C remis au 1^{er} décembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade des Erables (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

ORSAY BURES FC 6 / ATHIS-MONS USO 6 * Poule A du 30 novembre 2025

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal 2 (terrain synthétique).